

# **Promesse de financement collectif en faveur du bassin du Congo Rapport 2021**

Novembre 2022

## Sommaire

Préface du très honorable Lord Goldsmith, Ministre d'État britannique chargé de l'Asie, de l'Énergie, du Climat et de l'Environnement.	1
Déclaration du Dr. Christian Ruck, Facilitateur de la République fédérale d'Allemagne du Partenariat pour les Forêts du bassin du Congo.	2
Introduction	4
Méthodologie	5
Évolution des dépenses destinées à la promesse – sur la voie des 1,5 milliard USD	6
Études de cas	9
Défis et perspective des douze prochains mois	11
Conclusion	12

## **Préface du très honorable Lord Goldsmith, Ministre d'État britannique chargé des Territoires d'outre-mer, du Commonwealth, de l'Énergie, du Climat et de l'Environnement.**

La 26<sup>e</sup> Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP26) a fortement et à juste titre, mis l'accent sur la nature en général et en particulier, sur les forêts. Élément d'un ensemble d'engagements plus vaste la Déclaration à propos des forêts et de l'utilisation des terres convenue par les dirigeants à Glasgow témoigne d'un engagement sans précédent pour stopper et inverser la perte de couvert forestier et la dégradation des terres à l'horizon 2030.



Tout aussi inédite, la Déclaration conjointe des donateurs pour le bassin du Congo rassemble les pays donateurs dans le cadre d'une action philanthropique. Elle illustre notre engagement vis-à-vis de cette importante région en promettant collectivement une enveloppe de financement de 1,5 milliard USD pour protéger les forêts et tourbières de la région.

Les forêts et tourbières du bassin du Congo sont négligées depuis trop longtemps, les initiatives de soutien et de financement favorisant les forêts de l'Amazonie et d'Asie du Sud-Est. Et ce malgré l'importance du bassin du Congo qui compte parmi les plus grands puits de carbone de la planète, soutient les moyens de subsistance de millions de personnes et abrite d'innombrables espèces merveilleuses, mais en danger.

Je suis ravi de constater qu'après cette première année d'engagement, les donateurs ont déjà versé un cinquième de la somme visée par la promesse de financement collectif en faveur du bassin du Congo. Toutefois le plus important étant de concrétiser cet engagement sur le terrain, nous ne sommes pas au bout de nos peines et surtout, les donateurs doivent intensifier leur collaboration avec les partenaires régionaux.

J'ai entendu nos partenaires d'Afrique centrale formuler cette requête en début d'année, à l'occasion de la 19<sup>e</sup> Réunion des Parties du Partenariat pour les Forêts du bassin du Congo (PFBC) à Libreville. Les donateurs ont réagi et étudient les moyens d'approfondir ce partenariat. Je suis heureux que le Royaume-Uni joue son rôle pour y parvenir, sachant qu'il est coprésident du Collège des donateurs du PFBC et qu'il présidera le programme de l'Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale (CAFI) à partir de mars 2023.

Travaillant en étroite collaboration avec les partenaires régionaux et autres donateurs, j'ai hâte de profiter de la dynamique déjà établie au cours de ces premières années d'existence de la promesse de financement collectif en faveur du bassin du Congo.

## Déclaration du Dr. Christian Ruck, Facilitateur de la République fédérale d'Allemagne du Partenariat pour les Forêts du bassin du Congo.

La Déclaration conjointe des donateurs pour le bassin du Congo est la première promesse portant exclusivement sur ses forêts tropicales et tourbières. L'engagement compte parmi les principaux accomplissements de la COP26 de Glasgow. Il marque une étape importante dans la collaboration entre les pays du bassin du Congo et les donateurs. La réalisation d'un partenariat solide à moyen et long termes avec les pays du bassin du Congo pour la sauvegarde des fonctions écologiques de leurs forêts, exige la transparence et la preuve concrète de l'engagement des donateurs envers cette région. C'est pourquoi, un an après Glasgow, les donateurs doivent pouvoir illustrer collectivement dans ce rapport leurs réalisations à l'approche de la COP27 de Sharm el-Sheikh.



Un tel partenariat est un élément fondamental de l'engagement visé par l'initiative « *Déclaration d'engagement des États membres de la COMIFAC<sup>1</sup> pour les forêts d'Afrique centrale et appel pour un financement équitable* ». Lancée et codéveloppée par le PFBC, elle a été signée par le Dr. Gerd Müller, ministre de la Coopération économique et du développement de la République fédérale d'Allemagne de l'époque et Monsieur Jules Doret Ndongo, Président en exercice de la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) à l'occasion du Symposium sur les forêts tropicales organisé à Berlin en septembre 2021. La Déclaration est fondamentalement basée sur la notion de « Fair Deal » (accord équitable). Elle décrit l'engagement déclaré des États d'Afrique centrale vis-à-vis de la conservation et du développement durable de leurs forêts, en contrepartie d'une part suffisante de ressources climatiques et de biodiversité internationales pour stimuler les services écosystémiques forestiers. L'approbation par les États membres de la COMIFAC de la Déclaration à propos des forêts et de l'utilisation des terres faite par les dirigeants à Glasgow souligne également leur engagement.

Je m'efforcerai de traiter trois domaines prioritaires dans le cadre de mes fonctions actuelles :

- Premièrement, poursuivre la coopération amorcée entre l'Allemagne, les pays du bassin du Congo et la Chine dans le but d'atténuer et d'améliorer les pratiques non durables du commerce international des bois tropicaux.
- Deuxièmement, organiser une conférence sur la transhumance donnant suite à la Conférence de N'Djamena de 2019. La conférence galvanisera la volonté politique d'améliorer la gestion de la transhumance transfrontalière. Elle présentera aux donateurs potentiels un programme d'investissement pour la gestion de l'activité de transhumance et de ses conséquences écologiques, pour la sécurité et politiques.
- Troisièmement, obtenir des précisions pour savoir comment mettre à la disposition des pays d'Afrique centrale davantage de capitaux publics et privés tout en les

---

<sup>1</sup> COMIFAC : Commission des forêts d'Afrique centrale

orientant vers les mêmes objectifs. La carence actuelle d'incitations à l'investissement et de projets bancables entrave les flux financiers vers le bassin du Congo.

J'œuvrerai avec les nouveaux facilitateurs français afin d'assurer la progression de ces éléments prioritaires jusqu'à la fin de la période de facilitation allemande du PFBC. Je remercie mes collègues français d'avoir accepté ce rôle important. L'intérêt croissant dont fait l'objet la région du bassin du Congo rend encore plus importantes la coordination et la programmation conjointe des programmes et initiatives des donateurs ainsi que d'autres parties prenantes, telles que les banques de développement. Il s'agit notamment de trouver un moyen efficace de répartir les activités et responsabilités entre les divers acteurs d'une multitude de fonds et sources de financement.

Soucieux de trouver des réponses à ces questions et un terrain d'entente sur ces divers aspects, Monsieur Jules Doret Ndongo, Président de la COMIFAC a suggéré la création d'un « groupe de travail » commun approuvée lors de la plénière de la 19<sup>e</sup> Réunion des Parties du PFBC organisée en juillet 2022 à Libreville, au Gabon. Elle pourrait servir à préparer le terrain d'une coopération financière et technique productive à long terme avec les partenaires africains, pour assurer la protection des forêts et des tourbières de la région.

## Introduction

Le bassin du Congo abrite le deuxième plus grand massif de forêt tropicale de la planète et l'un des plus grands puits de carbone au monde. Pourtant et malgré qu'il s'agisse d'un écosystème naturel mondial d'une importance critique pour le changement climatique et le développement durable, cette région a toujours été sous-financée par rapport à d'autres régions forestières comme l'Amazonie. En reconnaissance de cette réalité à l'approche de la COP26 de Glasgow, les pays d'Afrique centrale ont précisé leur demande pour un soutien plus important. 12 donateurs internationaux se sont engagés à tenir une promesse marquante de financement collectif d'un minimum de 1,5 milliard USD, à verser entre 2021 et 2025. La Belgique, la Commission européenne au nom de l'Union européenne, la France, l'Allemagne, le Japon, la République de Corée, les Pays-Bas, la Norvège, la Suède, le Royaume-Uni, les États-Unis d'Amérique et le Fonds pour la Terre de Jeff Bezos font partie des donateurs de la promesse de financement collectif en faveur du bassin du Congo. Le Président Félix Tshisekedi de la République démocratique du Congo (RDC) et l'ancien Premier ministre britannique Boris Johnson, au nom de l'Initiative pour la forêt de l'Afrique

### **Pourquoi cibler le bassin du Congo ?**

Les forêts tropicales sont indispensables pour atteindre l'objectif climatique de 1,5°C et le bassin du Congo a un rôle primordial à jouer pour y parvenir. Absorbant environ 1,5 milliard de tonnes de dioxyde de carbone de l'atmosphère, soit 4 % des émissions mondiales chaque année, l'Afrique centrale est l'une des seules régions du monde qui absorbent plus de carbone qu'elles n'en produisent. La préservation du bassin du Congo présente une solution économique à très fort potentiel d'atténuation pour le climat.

Les forêts et tourbières du bassin du Congo jouent un rôle considérable sur le continent africain. Elles en régulent les conditions climatiques sachant que les forêts fournissent la moitié des précipitations de toute l'Afrique et 80 millions de personnes comptent sur ces forêts pour leur alimentation, leurs besoins en eau douce et en air pur. D'autre part, la région abrite une étonnante biodiversité regroupant, selon les estimations, 10 000 plantes tropicales dont 30 % d'espèces endémiques. Certaines espèces sauvages figurant parmi les plus connues du bassin du Congo, comme l'éléphant de forêt, l'okapi, les chimpanzés, les gorilles des basses terres et de montagne, sont en danger.

Et bien que la dégradation des forêts et tourbières de la région n'ait pas progressé au rythme de celle des régions forestières tropicales d'Amazonie et d'Asie du Sud-Est, les pressions socioéconomiques et de développement s'intensifient dans le bassin du Congo.

Une augmentation des taux de dégradation déstabiliserait les systèmes météorologiques continentaux. Elle menacerait la sécurité alimentaire et hydrique de millions de personnes tout en fragilisant les moyens de subsistance de millions d'habitants de la région du bassin du Congo et de ses environs.

C'est pourquoi *l'heure est venue* de faire de la protection de ses forêts une priorité absolue à l'échelle internationale et de concrétiser la création d'une économie basée sur leur utilisation durable, susceptible de favoriser le développement de la région sans compromettre leur intégrité.

centrale (CAFI), ont également signé la lettre d'intention du partenariat RDC-CAFI 2021-2031 lors de la COP26, relative au déblocage de 500 millions USD d'investissement multidonateur. Cette somme représente un tiers du total promis au bassin du Congo.

La promesse de financement collectif soutient les efforts ambitieux et leurs résultats pour protéger et préserver les forêts et tourbières du bassin du Congo. Elle contribue à stimuler des projets phares comme l'initiative CAFI tout en finançant des efforts plus vastes d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques, en s'attaquant aux facteurs de perte de surfaces forestières et en favorisant la protection et la restauration du bassin du Congo. Elle sert également au financement d'investissements positifs pour les forêts et de programmes de création de nouveaux moyens de subsistance, dont des investissements soutenant le développement économique et le bien-être des communautés aux abords des forêts et d'autres écosystèmes fragiles.

C'est le premier Rapport d'étape annuel sur la promesse de financement collectif en faveur du bassin du Congo. Il renseigne sur les sommes versées par les donateurs de janvier à décembre 2021, année de démarrage de cette promesse quinquennale.

## Méthodologie

Pour faciliter la compréhension des contributions à la promesse, les donateurs participant ont communiqué individuellement leurs dépenses de l'année civile 2021 au Royaume-Uni, coprésident actuel du Collège des donateurs du PFBC. Les pays ont soumis les données éventuellement disponibles sur les programmes, le montant total du financement (dans la devise d'origine), la géographie, le domaine thématique, le type et la forme de financement (bilatéral ou multilatéral), indiquant également la part de fonds privés utilisée, le cas échéant. Les calculs sont basés sur le taux de change de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) en 2021. La méthodologie de contribution aux dépenses utilisée s'aligne sur les définitions de reporting financier de l'OCDE et de la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CCNUCC).

Deux autres promesses en faveur des forêts faites à la COP26 s'ajoutent à la promesse de financement collectif en faveur du bassin du Congo. L'engagement mondial de financement en faveur des forêts Global Forest Finance Pledge (GFFP) confirme l'intention des donateurs de mettre à disposition collectivement, entre 2021 et 2025, 12 milliards USD de financement climatique destiné aux programmes en rapport avec la forêt. Parallèlement, 22 fondateurs dont des gouvernements et organisations privées philanthropiques ont annoncé qu'ils s'engageaient à verser 1,7 milliard USD pour faire évoluer positivement les droits de tenure forestière des peuples autochtones et communautés locales (IPLC) des territoires de forêts tropicales, reconnaissant ainsi le rôle important des IPLC dans la protection des forêts et de la nature.

Ces promesses sont distinctes, mais néanmoins liées par la même volonté de conserver les forêts et de reconnaître l'importance des IPLC en tant que gardiens des forêts. Si le donateur a participé au financement de l'engagement mondial de financement en faveur des forêts et d'un IPLC ou de la promesse de financement collectif en faveur du bassin du Congo, son financement est comptabilisé au titre des deux engagements. Un chevauchement similaire se produit entre l'engagement IPLC et la promesse de financement collectif en faveur du bassin du Congo, lorsqu'un donateur a versé des fonds destinés à ces deux engagements.

## Évolution des dépenses destinées à la promesse – sur la voie des 1,5 milliard USD

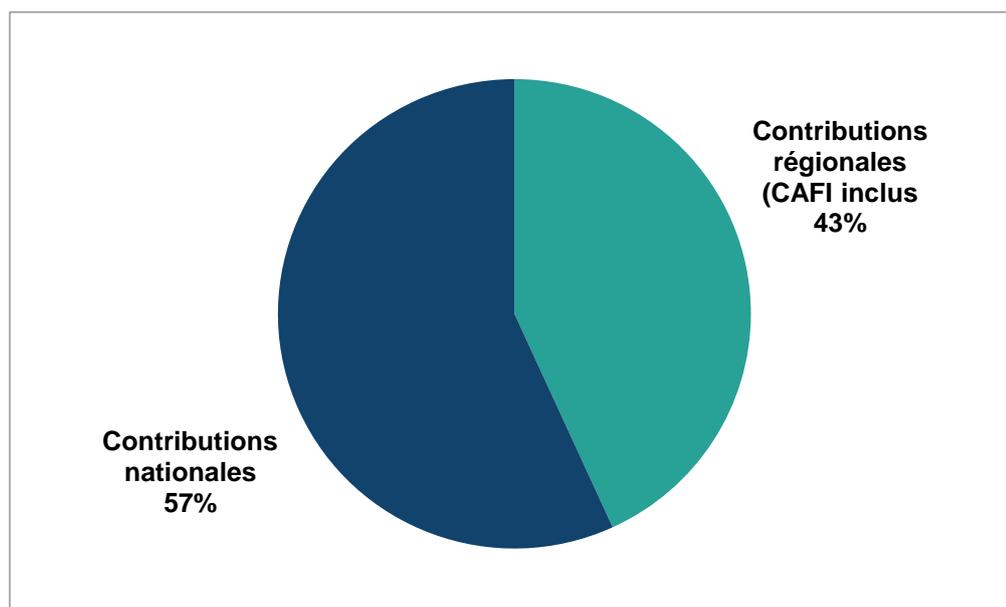
Courant 2021, première année de la promesse, les 12 donateurs ont collectivement versé **508 453 359 USD** pour soutenir la promesse de financement collectif en faveur du bassin du Congo (soit environ un tiers de la promesse totale), sachant que **310 960 011 USD** ont été déboursés dans la région à ce jour (soit environ un cinquième de la promesse totale). Comme pour le reporting de la CCNUCC et de l'OCDE, les donateurs soumettent leur rapport sur le financement climatique sous la forme d'engagement et de déboursement de l'aide financière. S'agissant de ce rapport, 10 donateurs déclarent que l'intégralité des fonds correspond aux sommes déboursées en 2021, un donateur déclare que l'intégralité des fonds correspond aux engagements de 2021 et un donateur déclare que les fonds correspondent à un mélange d'engagement et de déboursement de 2021.

<b>Dépenses de 2021 liées à la promesse de financement collectif en faveur du bassin du Congo</b>	
Dépense totale ( <i>pourcentage de la promesse globale de 1,5 milliard USD</i> )	508 453 359 USD (34 %)
Total déboursé ( <i>pourcentage de la promesse globale de 1,5 milliard USD</i> )	310 960 011 USD (21 %)

Les donateurs ont déboursé ou se sont engagés à verser environ 219 546 918 USD à des organismes régionaux comme le PFBC, la COMIFAC ou à soutenir des programmes transfrontaliers (voir Figure 1 et l'étude de cas n°4 : *soutenir les objectifs relatifs au changement climatique, à l'environnement et de développement du parc national du complexe transfrontalier BSB Yamoussa*). Un grand nombre de donateurs a travaillé dans le cadre de l'Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale (CAFI), un des principaux partenaires des donateurs chargés de participer à l'exécution des projets dans la région (voir l'étude de cas n°1 : *soutien du CAFI au Gabon pour réduire les émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts* et l'étude de cas n°2 : *protection des forêts et fourniture de substituts durables pour remplacer les combustibles ligneux en République démocratique du Congo*).

Les donateurs ont également exécuté des programmes bilatéraux dans des pays individuels du bassin du Congo, à travers d'autres partenaires d'exécution (ONG et organisations de la société civile (voir l'étude de cas n°3 : *favoriser la biodiversité et soutenir les moyens de subsistance en République du Congo*) ou les banques de développement (voir l'étude de cas n°4 : *soutenir les objectifs relatifs au changement climatique, à l'environnement et de développement du parc national du complexe transfrontalier BSB Yamoussa*). Les donateurs ont orienté leurs dépenses bilatérales vers des pays individuels de la région, dont la RDC, le Cameroun, la République du Congo, le Burundi et le Gabon.

**Figure 1 : répartition des contributions des donateurs (2021)**



Les dépenses de 2021 ont contribué à des problématiques thématiques concernant notamment le soutien aux chaînes d’approvisionnement respectueuses des forêts, la restauration des paysages forestiers et le traitement de la criminalité forestière. Compte tenu des priorités économiques et de développement des gouvernements régionaux, le financement s’est aussi concentré sur les investissements positifs pour les forêts et les programmes de création de nouveaux moyens de subsistance, dont des investissements soutenant le développement économique et le bien-être des communautés aux abords des forêts et d’autres écosystèmes fragiles. Souvent, les engagements des donateurs ne se concentrent pas uniquement sur un seul domaine thématique, mais portent sur plusieurs objectifs tels que le traitement de la biodiversité et des moyens de subsistance des communautés locales (voir l’étude de cas n°3 : *favoriser la biodiversité et soutenir les moyens de subsistance en République du Congo* et l’étude de cas n°4 : *soutien au parc national BSB Yamoussa, Cameroun*).

## **Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale (CAFI)**

Créée en 2015, l'Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale (CAFI) est le principal instrument de financement dédié créé par les pays d'Afrique centrale et les donateurs, pour mettre en commun les ressources nécessaires pour lutter contre la perte de forêts et la pauvreté dans six pays de la région du bassin du Congo (Cameroun, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Guinée équatoriale, République du Congo et République du Gabon).

Totalisant 800 millions USD provenant de neuf donateurs dont la Norvège et l'Allemagne sont actuellement les plus généreux, le CAFI est le plus important des fonds fiduciaires des Nations Unies pour le climat. La RDC est le plus grand bénéficiaire du soutien fourni par l'Initiative internationale de la Norvège en matière de climat et de forêts de ces cinq dernières années.

Le programme CAFI a déjà signé des lettres d'intention (LOI) avec trois pays (RDC, République du Congo et Gabon). Le dialogue se poursuit avec les trois autres dans le but de mettre en place des partenariats similaires. Ces lettres d'intention sont alignées sur les objectifs des politiques nationales énoncés dans les contributions déterminées au niveau national (CDN) des pays partenaires et soumises à la CCNUCC, ainsi que sur leurs stratégies de développement nationales. Elles sont en phase avec la volonté déterminée des partenaires nationaux de sortir leurs populations de la pauvreté, pour mieux atteindre les objectifs de préservation des forêts. La réduction de la pauvreté est l'un des principaux résultats ciblés par le programme CAFI. Notons parmi ses priorités l'accès à l'énergie durable, l'amélioration des moyens de subsistance et les incitations tangibles au recours aux pratiques d'utilisation durable des terres.

Des représentants du gouvernement des trois pays signataires d'une lettre d'intention avec le CAFI président les organes nationaux de gouvernance et de coordination chargés de la direction du partenariat avec ce programme. Le CAFI soutient les partenaires dans leurs efforts pour mobiliser des ressources à grande échelle, surtout auprès du secteur privé et pour favoriser le passage au développement durable.

Le CAFI a financé plus de 30 programmes nationaux et régionaux en Afrique centrale, soutenant les réformes politiques au niveau national et les investissements sur le terrain. En voici quelques exemples :

- En RDC, le CAFI a soutenu des réformes politiques et notamment des projets de loi sur le régime de propriété foncière et l'aménagement du territoire. Sur le terrain, cinq millions d'hectares de terres rurales sont désormais couverts par des plans de gestion locale développés par les communautés avec le soutien du CAFI ; des agriculteurs locaux ont consacré 7 200 hectares à l'agroforesterie.
- Au Gabon, le CAFI a soutenu la mise en œuvre d'un programme ambitieux d'utilisation des terres pour préserver les forêts à haute valeur. Quatre domaines ont été définis pour élargir les parcs nationaux sur des zones transfrontalières.
- Au niveau régional, le CAFI a soutenu la publication de nouvelles cartes et données sur les facteurs de déforestation et de dégradation des forêts en Afrique centrale.

Au cours des 18 prochains mois, le CAFI ambitionne :

- de développer en RDC une série de nouveaux programmes de mise en œuvre de la lettre d'intention de 2021, pour assurer la progression vers des jalons ambitieux tels que la définition des forêts à haute valeur et l'adoption de politiques sectorielles garantissant les droits fonciers et l'accès à la terre ;
- d'atteindre les premiers jalons de la lettre d'intention signée avec la République du Congo à travers des programmes nouveaux et existants, tout en encourageant une appropriation nationale plus poussée du partenariat et des engagements ;
- de faciliter la mise en œuvre des cinq premiers programmes financés par les paiements basés sur les résultats au Gabon et
- de faire avancer les études de faisabilité et/ou le dialogue politique en Guinée équatoriale, en République centrafricaine et au Cameroun.

## Études de cas

Les études de cas ci-dessous donnent des exemples de programmes et de projets soutenus par les donateurs de la promesse de financement collectif en faveur du bassin du Congo.

### Étude de cas n°1 : soutien du CAFI au Gabon pour réduire les émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts

Le Gabon préserve la majeure partie de sa forêt vierge tropicale intacte depuis le début des années 2000, grâce à la création de 13 parcs nationaux dont l'un est classé parmi les sites du patrimoine mondial de l'UNESCO. Chaque année, ses forêts absorbent 140 millions de tonnes de dioxyde de carbone, chiffre équivalent au retrait de 30 millions de voitures de la circulation mondiale. Par ailleurs, le Gabon a fait d'importants progrès dans la gestion durable de ses ressources forestières en dehors des parcs. Il souhaite que toutes les concessions forestières du pays soient certifiées FSC.

En juin 2021, le Gabon devenait le premier pays d'Afrique bénéficiaire de paiements basés sur les résultats, consécutivement à des initiatives de réduction des émissions provenant à la fois de la déforestation et de la dégradation des forêts. Ce premier paiement (de 17 millions USD) faisait partie d'un accord décisif convenu entre le Gabon et le CAFI en 2019 prévoyant la somme totale de 150 millions USD sur dix ans. Il reconnaît les réductions constatées au Gabon en 2016 et 2017, par rapport aux niveaux d'émissions enregistrés entre 2006 et 2015. Le Gabon et le CAFI ont convenu que ce premier paiement financerait des activités permettant de continuer à réduire les émissions de dioxyde de carbone, en investissant dans des domaines comme la foresterie collective, la recherche scientifique et les pratiques de gestion forestière. Ces investissements contribueront aux efforts visant à continuer à améliorer les revenus, les moyens de subsistance et le bien-être des communautés du Gabon.

### Étude de cas n°2 : protection des forêts et fourniture de substituts durables pour remplacer les combustibles ligneux en République démocratique du Congo

Le CAFI participe à la protection des forêts de RDC à travers des projets également générateurs de substituts durables pour remplacer les combustibles ligneux et destinés aux communautés locales. La RDC a pu constater la dégradation de ses forêts dans des zones approvisionnant les grands centres urbains en combustibles ligneux. Les causes en sont l'accroissement démographique, l'absence d'autres sources d'énergie dans les centres urbains, la superficie limitée réservée à la sylviculture énergétique et l'utilisation généralisée de cuisinières de mauvaise qualité en zone urbaine.

Une étude financée par le CAFI et entreprise par le CIRAD (Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement) avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) montre que 97,7 % des habitants de la mégapole de Kinshasa cuisinent régulièrement au charbon de bois, alors que 12 % seulement utilisent une cuisinière améliorée.

Dans l'ensemble, les programmes financés par le CAFI en RDC ont permis de planter 4 500 hectares d'arbres à croissance rapide générateurs de bois-énergie et 16 500 hectares ont été réservés à la régénération naturelle. L'aide financière destinée aux entreprises de cuisson propre devient plus accessible, notamment grâce au Challenge Fund établi par le

Wood Energy Programme et par lequel 1,2 million USD ont été versés à 12 entrepreneurs congolais chargés de produire et commercialiser 99 000 solutions de cuisson améliorées. Associée au programme intégré PIREDD Equateur, cette initiative a permis de mettre à la disposition de la population plus de 63 000 cuisinières améliorées, 8 000 cuisinières et kits à gaz, 1 700 tonnes de gaz et 998 tonnes de briquettes de cuisson.

Non seulement le Challenge Fund a permis de trouver des solutions de cuisson plus propres, mais il est aussi à l'origine de la création de plus de 1 000 emplois, compte tenu d'un taux d'emploi des femmes d'environ 53 %. En outre, la facture énergétique des foyers résultant des combustibles ligneux a diminué de 13 à 19 % dans les zones ciblées.

Financement total : à mi-2022, le CAFI avait transféré 10 638 007 USD à la PNUD et à l'UNCDF à consacrer à ce programme ; 2 594 248 USD ont été dépensés en 2021.

### Étude de cas n°3 : favoriser la biodiversité et soutenir les moyens de subsistance en République du Congo

L'Agence Française de Développement (AFD) a soutenu l'établissement en République du Congo d'un cadre juridique consolidé régissant la gestion des ressources forestières, favorisant leur certification et appuyant les efforts de conservation sur son réseau de zones protégées. En 2021, elle a commencé à travailler avec le ministère de l'Économie forestière, la Société pour la conservation de la vie sauvage (WCS), le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD) et les communautés locales dans le cadre de son Projet paysage forestier Nord-Congo (PPFNC).

Le PPFNC est en cours de mise en œuvre dans les départements de la Sangha et de la Likouala, ainsi qu'au nord du département de la Cuvette-Ouest. Il couvre ainsi une immense région d'environ 9,5 millions d'hectares, dans laquelle les communautés locales côtoient les sites d'exploitation forestière, zones protégées, concessions agricoles et minières.

Associée à l'accroissement marqué de la population et à l'absence d'un cadre d'aménagement territorial clairement défini, cette multitude d'usages augmente la menace sur la biodiversité. Stimulé par le prix élevé de l'ivoire, le braconnage à grande échelle est en forte hausse. Le PPFNC souhaite arriver à un partage plus équitable des revenus forestiers, en construisant plusieurs activités de développement de la communauté au profit des communautés locales des concessions forestières.

Financement total : 7,5 millions EUR conjointement entre l'AFD (6 millions EUR) et le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM ; 1,5 million EUR).

### Étude de cas n°4 : soutenir les objectifs relatifs au changement climatique, à l'environnement et de développement du parc national BSB du complexe transfrontalier Yamoussa

À travers son partenaire d'exécution, la banque de développement KfW et en collaboration avec la COMIFAC et le ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF) du Cameroun, l'Allemagne a soutenu un programme combinant les objectifs relatifs au changement climatique, à l'environnement et de développement du parc national du complexe transfrontalier BSB Yamoussa. Le Parc national BSB Yamoussa est une zone transfrontalière riche en espèces, couvrant le parc national de Bouba Ndjida au Cameroun et le parc national de Sena Oura au Tchad.

Le but du projet était d'améliorer la surveillance et la protection du parc national, notamment par la construction d'infrastructures de surveillance, mais aussi de soutenir les communautés locales en leur donnant un rôle important à jouer dans la conservation et la gestion des forêts pour que le parc puisse contribuer à leurs moyens de subsistance.

La construction et la réhabilitation de 1 428 km de pistes, de 12 traversées de rivières et la construction de postes de surveillance ont nécessité le recrutement de plus de 150 membres de la population locale. Le projet a également recruté des traqueurs, du personnel de surveillance et des patrouilleurs auprès de la communauté locale.

Financement total : 13 millions EUR sur les deux phases I (2015-2022) et II (2021-2023).



© 2021 WCS  
*Soutien aux opportunités de  
revenus des communautés  
locales autour du parc national  
Yamoussa*

## Défis et perspective des douze prochains mois

Bien que les donateurs participant soient responsables de l'exécution de leur propre ensemble de mesures de soutien et compte tenu de l'aspect collectif de cet engagement, la coordination rapprochée des donateurs de la promesse de financement collectif en faveur du bassin du Congo ne manquera pas d'importance. Cette année, les donateurs de la promesse de financement collectif en faveur du bassin du Congo ont convenu de faire du Collège des donateurs du PFBC son siège institutionnel. Cette décision garantira la durabilité de la coordination de la promesse de financement collectif en faveur du bassin du Congo et permettra aux donateurs d'assurer cette coordination à travers des réunions régulières du Collège des donateurs du PFBC et d'autres réunions du PFBC, comme la Réunion des Parties.

L'an prochain, la France sera chargée de la facilitation du PFBC. Le Royaume-Uni coprésidera le Collège des donateurs du PFBC avec les États-Unis. Le Royaume-Uni assumera également la présidence du programme CAFI. À travers ces organismes et le groupe de travail approuvé à l'occasion de la Réunion des Parties du PFBC en juillet dernier, les donateurs chercheront à améliorer la coordination afin, par exemple, d'identifier les domaines lacunaires dans lesquels des mesures peuvent être prises pour assurer la longévité et par conséquent l'efficacité de nos programmes.

Le succès de la promesse dépend encore plus du travail en partenariat avec les pays d'Afrique centrale et les organisations régionales. Les pays ont défini leurs priorités dans la Déclaration de la COMIFAC (Commission des forêts d'Afrique centrale) de 2021. D'autre part, des objectifs précis pour la RDC ont été inclus dans la lettre d'intention du partenariat RDC-CAFI de 2021-2031. Les donateurs ont entendu les voix de la région. Comme le rappelle déjà la Déclaration du Dr. Ruck, la 19<sup>e</sup> Réunion des Parties du PFBC a également

approuvé la création d'un groupe de travail chargé d'étudier la coordination et l'engagement à plus long terme des donateurs de la promesse au profit de la région. À travers le groupe de travail, le PFBC et le CAFI, les donateurs veilleront à ce que nous restions alignés pour appuyer les priorités régionales visant la préservation des forêts et tourbières du bassin du Congo.

## **Conclusion**

La promesse de financement collectif en faveur du bassin du Congo compte parmi les résultats importants de la COP26. Elle contribuera au soutien sans précédent manifesté à Glasgow pour stopper et inverser de manière plus générale la perte de surfaces forestières. Collectivement en 2021, première année du quinquennat programmé de la promesse, les donateurs ont déjà versé un tiers des 1,5 milliard USD promis à la COP26. C'est un bon départ, qui montre aussi que les donateurs sont bien placés pour honorer l'engagement qu'illustre cette promesse. Les donateurs, gouvernements et organismes d'Afrique centrale comme la COMIFAC, ont tout intérêt à renforcer la collaboration pour veiller à ce que la promesse exécute efficacement les priorités de la région.